

SAUVONS LE DERNIER GRAND ESPACE VERT DU NORD DE CHENE-BOUGERIES ET SON PROJET DE PARC DANS LE RESPECT DU REFERENDUM COMMUNAL DE 2018

Nous, résidentes et résidents de Chêne-Bougeries, demandons instamment au Conseil administratif, suite à l'octroi de l'autorisation de construire 3 habitats groupés sur la parcelle du Moulanaïs, de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris par voie de recours, afin que soit respectée la volonté populaire qui s'est exprimée par voie de référendum. Nous demandons notamment le déclassement de la parcelle en zone de verdure et son rachat au promoteur afin d'y créer un parc et sa ferme urbaine.

En 2018, nous avons voté contre le déclassement en zone de développement 4A de cette dernière grande parcelle verte du nord de Chêne-Bougeries et contre son PLQ prévoyant la construction de 11 immeubles pour les raisons suivantes:

1. Demande de déclassement en zone de parc de la parcelle qui constitue un corridor biologique pour la faune et abrite une vingtaines d'espèces d'oiseaux dont peut-être des espèces menacées et protégées. Une étude sérieuse permettrait d'ailleurs de recenser la riche biodiversité qu'elle accueille.
2. Préservation d'un îlot de fraîcheur et de verdure nécessaire au regard du réchauffement climatique et des étés caniculaires.
3. Mise à disposition de l'ensemble des habitantes et habitants d'un parc qui fait cruellement défaut dans un milieu urbanisé qui connaît une densification effrénée, laissant peu d'espaces verts libres.

À ces trois raisons s'ajoute désormais le magnifique projet de mise à ciel ouvert du ruisseau du Moulanaïs et de sa renaturation pour éviter le risque d'inondation des parcelles situées sur Chêne-Bougeries, Vandoeuvres et Cologny. En effet, l'Office cantonal de l'eau a mis en garde dès 2011 contre ce risque et demandé, par conséquent, la réalisation de ce projet. L'autorisation qui vient d'être accordée par l'Etat au projet de construction des 3 habitats groupés ne prend pas en compte les mesures demandées par l'OCEau. Une demande tardive vient d'être déposée pour la mise à ciel ouvert du ruisseau, mais si l'autorisation de construire entre en force avant que ne soit accordée l'autorisation de mise à l'air libre, cette dernière sera compromise.

Enfin, nous déplorons l'absence de vision globale concernant l'avenir de cette parcelle qui semble vouée à une densification accrue. Si le projet actuel affiche une densité de 24%, il occupe moins de la moitié de la parcelle laissant ainsi deviner les intentions futures du promoteur en surface et en hauteur.

Nom	Prénom	Date de naissance	Canton d'origine ou nationalité	Adresse	Signature

Merci de renvoyer cette liste avant le 5 août 2026 à : Association Rigaud-Montagne, 4 ch. Pré-des-Esserts ou Association L'Armoise 55, route Jean-Jacques Rigaud 1224 Chêne-Bougeries